

ÉQUIPE MOBILE D'APPUI MÉDICO-SOCIAL À LA SCOLARISATION DE L'OISE

Un réseau
Un appui médico-social
Un objectif commun

« Faciliter
la scolarisation
des enfants
en situation de handicap »

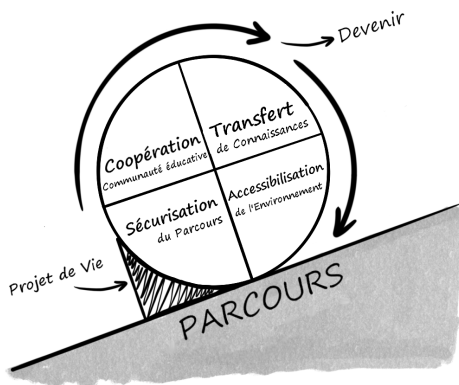


L'EMAS, c'est quoi ?

Un dispositif encadré par la Circulaire du 26 mai 2021 pour favoriser la coopération entre l'Éducation Nationale et le secteur du médico-social.

Son action vise à renforcer la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, par l'apport de ressources des professionnels du secteur médico-social tout en sécurisant le parcours de ses élèves à besoins particuliers.

Nos principes



Nos missions

- Soutenir les professionnels des établissements scolaires dans la réponse aux besoins éducatifs particuliers
- Sensibiliser et informer la communauté éducative* : famille, établissements scolaires, partenaires autres...
- Prévenir les ruptures de parcours
- Conseiller l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH

* Article L111-3 du Code de l'éducation (Modifié par LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 25)



Questions pratiques

Qui peut nous solliciter ?

Tout membre de la communauté éducative :

- Acteurs de l'Éducation Nationale
- Familles
- Partenaires autres...

Concerné par la scolarisation d'un ou plusieurs élève(s) en établissement scolaire de 1^{er} ou 2nd degré, public ou privé sous contrat et/ou d'enseignement agricole, sur le territoire départemental, reconnu ou non auprès de la MDPH.

Sur quelle durée ?

Appui de 3 à 6 mois.

L'EMAS accompagne-t-elle l'élève ?

En principe non, son appui n'a pas vocation à soutenir l'élève, mais son environnement.

L'EMAS ne peut pas se substituer à un service existant (ex : RASED, SESSAD, CMPP...) qui, lui, est missionné pour intervenir directement auprès de l'enfant.

Quelle place pour la famille ?

La famille est informée des modalités d'appui. Elle peut être soutenue, si elle le souhaite, dans sa capacité à affirmer ses propres choix, appréhender un projet de vie et de scolarisation global et à mobiliser les ressources pouvant en accompagner sa mise en œuvre.

Comment ?

- Fiche de saisine EMAS
- Une réponse en -de 15 jours
- Objectifs/modalités d'appui co-construits dès la 1^{ère} rencontre

« Une équipe

pluri-professionnelle

déployée sur l'ensemble du

département »

- Éducateurs spécialisés
- Psychologues
- Assistante aux projets et parcours de vie

- Réseau ressource d'établissements et de services
- Coopération renforcée avec le Pôle ASH de la DSDEN de l'Oise

- Conception et prêt d'outils et matériels spécialisés, sur demande

Équipe Mobile d'Appui
médico-social à la Scolarisation de l'Oise

6, Rue Jacques Yves Cousteau
60000, Beauvais, 03 44 02 14 15

equipe.mobile@lespepgrandoise.org

